



# COMMUNE DE BIGUGLIA

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	15	25

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

**Date de la convocation** : 19 octobre 2021

**Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

**Présents** : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Mustapha RACHID - Jacqueline RISTICONI - Claudia TORRE - François GRISANTI.

**Absents excusés** : Marjorie PINDUCCI (a donné procuration à Jean-Pierre VALDRIGHI) – Patrick EIDELGIUDICELLI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à François GRISANTI) - Paul POLI (a donné procuration à François LEONELLI) – Pascale GIORDANO (a donné procuration à Muriel BELTRAN) - Jérôme CAPPELLARO (a donné procuration à Noël TOMASI) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Frédéric RAO) - Laetitia OLIVESI (a donné procuration à Mustapha RACHID) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à Jacqueline RISTICONI) - François-Marie LUCCHETTI (a donné procuration à Patricia BENIGNI).

**Absents** : Dominique BENIGNI – Georges RISTICONI -Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI.

**Délibération : N°92-26-10-21**

**Objet : Exonération pour l'occupation des structures communales sous certaines conditions.**

**VU** les demandes d'organiser des spectacles en co-production avec nos partenaires dans le cadre de nos manifestations 2021/2022 :

- 10 Novembre 2021 : concert gratuit en partenariat avec l'association JMM Corsica ;
- 13 Novembre 2021 : concert gratuit en partenariat avec le Conservatoire Henri Tomasi ;
- 19 Novembre 2021 : concert gratuit en partenariat avec RCFM.

Toutes ces manifestations nous sont offertes gracieusement et en contrepartie, le Spaziu mettrait à disposition la salle de spectacle.

**VU** la demande pour organiser la manifestation de Scola Corsa Federazione le 22 octobre 2021.

**CONSIDÉRANT** l'existence d'autres manifestations motivant les conditions de gratuité sur d'autres structures communales, la Ville propose au conseil municipal de délibérer d'un ordre général en votant l'exonération pour les types de manifestations comme suit :

- Les prestataires de manifestations organisées par la commune ou en partenariat avec elle ;
- Les organisateurs de manifestations à caractère culturel ;
- Les organisateurs de manifestations à caractère caritatif ou humanitaire ;
- Les organisateurs de manifestations à caractère de Santé Publique.

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré.

**DECIDE**  
 Déposé en préfecture  
 02F-212000376-20211109-92-26-10-21-DE  
 Date de télétransmission : 09/11/2021  
 Date de réception préfecture : 09/11/2021

- **D'APPROUVER** la proposition de Monsieur le Maire pour exonérer l'occupation des structures communales sous les conditions suivantes :
  - Les prestataires de manifestations organisées par la commune ou en partenariat avec elle ;
  - Les organisateurs de manifestations à caractère culturel ;
  - Les organisateurs de manifestations à caractère caritatif ou humanitaire ;
  - Les organisateurs de manifestations à caractère de Santé Publique ;
- **DIT** que les exonérations pour les types de manifestations citées ci-dessus seront autorisées sur décision du Maire ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**VOTE A L'UNANIMITÉ.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

